

Les services périscolaires

Les garderies :

Horaires d'ouverture :

<u>Argagnon :</u>	Le matin de 7 h 30 à 8 h 40 Le soir de 16 h 20 à 18 h 30	}	Tél 05.59.67.64.30
<u>Balansun :</u>	Le matin de 8 h 00 à 8 h 55 Le soir de 16 h 35 à 17 h 10		
<u>Castétis :</u>	Le matin de 7 h 30 à 8 h 50 Le soir de 16 h 30 à 18 h 30	}	Tél 05.59.67.80.26

Tarif de la garderie : 1.50 € par jour et par enfant

La cantine d'ARGAGNON

L'inscription de votre enfant à la cantine faite à l'aide de l'imprimé joint, vaut commande automatique tout le long de l'année, sauf en cas d'annulation.

Une information concernant les modifications d'inscription ainsi que le tarif du repas vous parviendra par mail dans le courant de l'été.

Médicaments et régimes alimentaires :

Aucune prise de médicaments n'est autorisée à l'école.

Aucun médicament ne doit se trouver dans les affaires personnelles de l'enfant.

Les enfants souffrant d'allergie alimentaire devront être signalés dès leur inscription. Un P.A.I. (protocole d'accueil individualisé) sera alors rédigé par le médecin scolaire, en concertation avec l'école, le Syndicat Intercommunal d'Arthez et la famille. **La famille devra impérativement prévoir un panier repas dans le cadre d'un PAI.**

Les paniers repas fournis par la famille ne seront autorisés que dans ce cas précis.

Les cantines de BALANSUN et CASTÉTIS

Inscriptions et désistement : L'inscription de votre enfant à la cantine faite à l'aide de l'imprimé joint, vaut commande automatique tout le long de l'année, sauf en cas d'annulation. Pour qu'une inscription ou un désistement soit pris en compte, il sera indispensable de le signaler 15 jours avant la date de consommation du repas par téléphone à Annick TURPIN au 06.31.12.54.37 pour l'école de BALANSUN ou à Cathy Lamarque pour l'école de CASTÉTIS au 05 59 67 80 26 15 . Après inscription, les repas sont dus, sauf s'il y a un désistement dans les délais signalés. Tout enfant non inscrit ne pourra être accepté à l'improviste.

Allergie alimentaire :

Les enfants victimes d'allergie ou intolérance alimentaire attestées médicalement doivent être signalés à la Mairie et à l'école. Ils nécessitent l'établissement préalable d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), renouvelable chaque année.

Tarif de la cantine : 4,00 € par repas pour les écoles de BALANSUN et CASTÉTIS (prix septembre 2024).

Modalités de paiement :

Chaque début de mois, vous allez recevoir les factures récapitulant le nombre de repas et présence à la garderie de votre enfant.

Il conviendra d'effectuer le règlement dans un délai de 15 jours. Le paiement s'effectuera en ligne sur "www.payfip.gouv.fr"



Transports scolaires :

Les inscriptions aux transports scolaires se font directement sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine : <https://scolaire.transports.nouvelle-aquitaine.fr/school-iti/rna/#/> **du 16 juin 2025 jusqu'au 21 juillet 2025.**

Concernant les conditions générales d'utilisation du service des transports scolaires de la Région Aquitaine, veuillez-vous référer au règlement intérieur des transports scolaires :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/reglement-et-securite>

ARRETS	ECOLE DE BALANSUN	ECOLE DE CASTÉTIS	ECOLE D'ARGAGNON
MATIN	8H30 →	8H38 →	8H45
MATIN	9H00 ←	8H50 ←	8H45
SOIR	16H40 ←	16H33 ←	16H25
SOIR	16H40 →	16H48 →	16H55

La prise en charge du SIVU Balansun Castétis et du SIVOM d'Arthez-de-Béarn est de 30 € par enfant (gratuité pour les enfants domiciliés sur le RPI). Pour les enfants domiciliés hors Argagnon-Balansun-Castétis et nouvellement inscrits sur le RPI pour la rentrée 2025, le reste à charge pour la famille sera de 219,00 € (153,30 € pour le 3^{ème} enfant et 109,50 € pour le 4^{ème} et plus).

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

- **le Syndicat Intercommunal est ouvert tous les jours de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00**

05-59-67-49-10- accueil@cc-arthezdebearn.fr

- **la Mairie de BALANSUN est ouverte les lundis et jeudis**

05-59-67-82-11 – commune-de-balansun@wanadoo.fr

- **la Mairie de CASTETIS et le SIVU BALANSUN CASTETIS sont joignables tous les jours**

05-59-67-80-71 – mairie@castetis.fr ou sivu-balansun-castetis@orange.fr

INFORMATION

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs du SIVOM sera ouvert tous les mercredis de 7 h 30 à 18 h 30.

Pour l'inscription à ce service, merci de bien vouloir prendre contact avec :

Marie-Claude Thielland

Directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'Arthez de Béarn
Syndicat Intercommunal d'Arthez de Béarn

1, passage Barrailh
64370 ARTHEZ DE BEARN

Tél : 05-59-67-49-10 – alsh.arthez@gmail.com

<https://sites.google.com/site/centredeloisirsarthez/alsh-arthez-de-bearn>